



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2017

n° 15-2017

RENCONTRES DU PATRIMOINE DE LA MANCHE LES 8 ET 9 JUILLET 2017

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, sous la présidence de **M. André DENOT**, conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, **JEUDI 29 JUIN 2017 à 16 h, au POLE HIPPIQUE**, salle de réunion du Centre équestre, sur convocation du 15 juin 2017.

Selon l'article 10 des statuts, le quorum est atteint lorsque le nombre de membres présents s'élève à 5. Le quorum est atteint avec **6 membres titulaires et 1 membre suppléant** ayant voix délibérative.

ETAIENT PRÉSENTS :

Conseil régional de Normandie

Mme Malika CHERRIERE	Titulaire
M. Jacques GAILLARD	Titulaire
M. Pascal MARIE	Titulaire

Conseil départemental de la Manche

M. Jean-Claude BRAUD	Titulaire
M. François BRIERE	Titulaire
M. André DENOT	Titulaire
Mme Marie-Pierre FAUVEL	Suppléante

ETAIENT EXCUSES :

Conseil régional de Normandie

M. Jean-Manuel COUSIN	Titulaire
------------------------------	-----------

Conseil département de la Manche

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Titulaire
-----------------------------------	-----------

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du président et les éléments y figurant,

Considérant que ce projet, destiné au grand public et qui a pour objectif de :

- Fédérer et réunir les réseaux associatifs et tous les acteurs impliqués dans le patrimoine,
- Valoriser le patrimoine du territoire ainsi que ses nombreux acteurs,
- Reconnaître ce patrimoine exceptionnel comme un outil d'action pour le territoire dans ses dimensions culturelle, touristique et économique.

répond au souhait du pôle hippique d'assurer le renouvellement de l'offre touristique et culturelle du Haras national de Saint-Lô.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

- approuve le plan de financement de l'opération qui s'élève à 23 616.62 € (location de tentes, signalétique, sécurité, animation) s'établit comme suit :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Etat			
Région			
Département			
Collectivités Locales	Conseil départemental de la Manche	3500 €	14.82 %
Autres	Subvention de l'Association des Acteurs du Patrimoine de la Manche	3000 €	12.70 %
LEADER	FEADER sollicité	12 392.62 €	52.48 %
AUTOFINANCEMENT obligatoire et non mobilisé pour appeler du FEADER	Syndicat mixte du Pôle hippique	4 724 €	20 %
	TOTAL	23 616.62 €	100 %

- autorise le président à solliciter une aide financière dans le cadre du programme européen LEADER.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT